

MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-
CAPITALE

Monsieur PPh. Piéreuse

Fonctionnaire délégué

Direction ff.

A.A.T.L. – D.M.S.

C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1

1035 BRUXELLES

V/réf. : D.M.S./D.U. :16/PFU/409303

FB 2311-0003/2012-007Pu

N/réf. : GM/UCL1.2/s.518DMS

Annexes : demande de complément d'information

Bruxelles, le

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : UCCLE. Eglise Saint-Pierre. Restauration des façades et toitures. Demande de complément d'information.

(Dossier traité par Fr. Boelens et A. Collet).

En votre courrier du 20/03/2012, réceptionné le 20/03/2011, vous avez, dans le cadre du permis unique, demandé à la Commission royale des Monuments et des Sites d'émettre un avis conforme sur le dossier relatif à l'objet susmentionné.

Après examen du dossier en sa séance du 18 avril 2012, la Commission n'a pu se prononcer définitivement dans l'état actuel du dossier. Elle souhaiterait être mieux renseignée sur certaines options du projet afin de pouvoir émettre son avis conforme en pleine connaissance de cause.

En vertu des dispositions de l'article 177, § 2 du Code bruxellois de l'aménagement du territoire (Cobat), la Commission a donc adressé au maître d'œuvre, par lettre recommandée, une demande de complément d'information dont vous trouverez copie en annexe.

Dans le respect des délais prescrits par le Cobat, ce complément devra être examiné par l'Assemblée de la Commission au plus tard en sa séance du 13 juin 2012. L'avis conforme qui sera émis à cette occasion vous sera communiqué dans ces-mêmes délais.

Veuillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, nos salutations très distinguées.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGMANS
Présidente

Copie: AATL – DU (Mme Collet)